

RAYMOND CHEVALLIER

PROBLEMATIQUE DE LA COLONISATION ROMAINE
L'EXEMPLE DE L'EMILIE-ROMAGNE

La plupart des historiens, anciens ou modernes, ont bien senti que le problème de la colonisation est au centre de l'histoire romaine, le processus de romanisation des provinces ne faisant, au fond, que répéter ce que fut le développement même de la ville de Rome. Dès 214 a. C. une lettre de Philippe V de Macédoine à la ville de Larissa expliquait la puissance romaine par la fondation de colonies (1). De fait une civilisation n'est vraiment vivante que dans la mesure où elle exerce une pression constante sur ses marges. C'est ce qui a fait le destin de Rome. Du jour où l'empire renonçait à conquérir ou ne le pouvait plus, il signalait ou acceptait son arrêt de mort. C'est dans cette nécessité interne que je vois pour ma part les *fata imperii* dont parle Tacite (2). Aussi n'est-il pas paradoxal de rechercher dans les provinces les caractères véritables d'une romanité vivante. De son croisement avec les cultures indigènes naissent d'ailleurs des formes mixtes de civilisation trop peu étudiées jusqu'ici.

Mais si l'histoire de la colonisation romaine est l'histoire même de l'état romain, il faut bien avouer que cette histoire a été faite surtout du point de vue du gouvernement central plutôt que de celui des provinces ou même de l'Italie. Or un intérêt nouveau s'éveille aujourd'hui pour les contacts marginaux: un des problèmes-clés de l'actuelle réflexion historique est en effet celui des colonisations entendues au sens large comme des contacts de civilisations évoluées avec des cultures périphériques à l'évolution desquelles elles apportent un cadre. D'autre part on a trop souvent méconnu

(1) Cf. W. DITTENBERGER, *Syll.*³, 543.

(2) VI, 33³.

jusqu'ici les bases matérielles, économiques et sociales de la conquête des provinces par Rome: on a fait l'histoire des campagnes militaires plus que celle de la diplomatie. le récit de la prise de possession plus que celui de l'occupation des sols, c'est-à-dire de l'établissement de nouveaux sites habités et de la mise en valeur des terres. Il faut donc aujourd'hui récrire l'histoire de la colonisation en l'appuyant sur l'archéologie du sol, en nourrissant par la recherche topographique les textes qui la guident. Dans cette perspective, l'archéologie ne se réduit pas au rôle de discipline-auxiliaire, mais, visant à reconstituer l'histoire du sol, elle se définit comme une convergence de méthodes qui représentent autant d'instruments de la topographie historique: exploitation des archives du moyen-âge, de la toponymie ancienne et moderne, des documents cartographiques et topographiques.

MM. Mancini, Mansuelli et Susini en ont donné un magnifique exemple dans leur étude sur Imola (3). Il convient maintenant d'élargir l'emploi de ces méthodes, de l'histoire municipale au cadre même de la province.

Mais la romanisation est le résultat d'un long processus et il faut remonter au moins à la protohistoire pour le comprendre dans son ampleur. D'où la nécessité d'une première étude, celle du substrat, pour voir ce qui, des expériences antérieures, est passé dans la synthèse romaine: éléments démographiques et culturels. Pour l'Emilie, après les synthèses auxquelles ont donné lieu la publication du volume collectif, *Civiltà del Ferro* (4), après la préparation de la *Mostra dell'Etruria padana* et des catalogues qui l'ont accompagnée (5), l'excellent ouvrage de MM. Mansuelli et Scarani, *L'Emilia prima dei Romani* (6), nous offre un inventaire très précieux de nos connaissances et des problèmes en suspens (7).

Il me semble seulement que la question celtique mérite encore d'être approfondie: l'existence des dialectes gallo-italiques toujours vivants me paraît à elle seule établir l'importance du substrat celtique dans le peuplement de l'Italie du Nord (8).

(3) *Imola nell'antichità*, Roma 1957.

(4) Deput. di Storia Patria, Bologna 1960.

(5) Bologna 1960.

(6) Milano 1961.

(7) J'ai tenté pour ma part d'en condenser les enseignements à l'usage des lecteurs de langue française qui connaissent avec trop de retard les publications étrangères, dans un article de « *Latomus* », XXI (1962), p. 99 sq., intitulé *L'Italie du Nord au seuil de l'histoire: Villanoviens et Etrusques*.

(8) J'ai essayé d'établir une problématique de cette question dans un autre article de « *Latomus* », XXI (1962), p. 128 sq.

Souhaitons ici la publication d'inventaires de matériels que nous ne connaissons pas encore et la réouverture de quelques collections. Félicitons en ce sens les responsables de la présentation du Musée de Forlì et de la publication de son catalogue (9). Dans ce domaine de la documentation on ne saurait trop louer les efforts accomplis sous la direction du professeur Mansuelli par le Service des Antiquités de cette province pour l'inventaire archéologique. Espérons que la reprise et l'achèvement de la carte archéologique, déjà fort avancée, aboutiront rapidement. Cette nécessité vient d'être à nouveau affirmée avec force lors d'un récent congrès à Venise (10).

Parallèlement à l'inventaire archéologique, qu'il soit préromain ou romain, il faut réaliser une cartographie historique à l'échelle de la province. M. Susini a donné de cette nécessité une démonstration éclatante dans sa belle étude sur la bataille du Trasimène (11). S'il est sans doute aventuré de prétendre connaître exactement le paysage dans lequel vécurent les hommes de la pré- ou même de la protohistoire, je crois possible de reconstituer le cadre topographique dans lequel s'est déroulée l'oeuvre de la colonisation romaine. Une carte *stratigraphique* des trouvailles archéologiques, telle que le projet en avait été formulé voici quelques années par M. Mansuelli (12), serait de la plus haute utilité pour cette province conquise sur les eaux et où le rôle de l'alluvionnement fut si important. Je pense pour ma part qu'un inventaire des anciennes cartes (de l'Archivio di Stato, de l'abbaye de Nonantola ...) apporterait beaucoup en ce domaine. En particulier je souhaiterais une étude systématique de tous les plans connus de bonification, qui permettrait de démêler chronologiquement les superpositions confuses que présentent souvent les photographies aériennes de cette région. Une telle étude, qui pourrait faire l'objet d'une thèse de votre Faculté des Sciences économiques, ne peut être menée à bien que sur place.

(9) Par R. Turci, Milano 1962.

(10) Convegno internazionale sulla tecnica e il diritto nei problemi della odierna archeologia, Fondazione Cini, 22-24 maggio 1962. Je tiens à remercier personnellement M. le professeur Mansuelli de la générosité avec laquelle il veut bien communiquer à ses collègues étrangers les résultats de ses recherches, avant même leur publication. C'est là un exemple de désintéressement scientifique que je me plais à exalter.

(11) *Ricerche sulla battaglia del Trasimeno*, dans « Annuario dell'Accademia etrusca di Cortona », 1956-60, pp. 1-103.

(12) Cf. R. SCARANI, *Saggio di una carta pre-proto-storica dell'Emilia*, dans « Studi Etruschi », XXV (1957), pp. 417-462.

Telles sont les deux grandes questions que pose d'abord l'étude de la romanisation: substrat démographique et cadre topographique.

Il n'est pas dans mon intention de rechercher ici les causes de la conquête romaine de l'Italie du Nord. Aussi haut que l'on puisse remonter, on trouve affirmée dans les textes l'idée que les Alpes marquent la frontière même de l'Italie. Aussi suis-je persuadé qu'il y eut dès la fondation de Rimini une volonté systématique de conquête déterminée par de multiples motifs: stratégiques (protection de l'Italie centrale, liaisons avec l'Espagne), économiques (disposition des richesses agricoles de la plaine padane, possibilité d'une émigration point trop lointaine, maîtrise des trafics alpestres): sans entrer ici dans le détail, je dirai seulement qu'une analyse minutieuse des données historiques me semble établir que cette conquête de l'Italie du Nord, qui, replacée dans une perspective d'ensemble, apparaît comme un mouvement à la fois ample et continu, fut le fait du parti démocratique romain.

Mais c'est au point de vue de la province elle-même, non à celui de Rome, que je voudrais me placer aujourd'hui en passant en revue avec vous les facteurs de la romanisation, qu'ils soient d'ordre matériel ou intellectuel, en établissant une progression allant des plus extérieurs aux plus spirituels et en distinguant, du même coup, divers stades chronologiques. Il est certain cependant que tous ces facteurs sont étroitement liés et qu'on ne peut guère les séparer que pour les besoins de l'analyse.

Il faut en tout cas parler d'une influence de Rome antérieure à l'occupation elle-même: ce phénomène de romanisation par endosseuse, que M. J. Bayet a défini pour la précolonisation romaine (13), s'est en réalité étendu à toute la colonisation. D'une façon générale, la peur, qui reste aujourd'hui même la maîtresse des relations internationales, a dominé les premiers contacts. J'ai essayé d'analyser ce motif à propos des rapports de Rome et de la Germanie (14). Il n'en fut pas autrement avec les Gaulois: l'admiration littéraire pour le bon sauvage n'apparaît que quand cesse la lutte pour la vie. Les premiers échanges commerciaux (15) ne se sont donc pas for-

(13) *Tite-Live et la précolonisation latine*, dans « Rev. Phil. », XII (1938), pp. 97-132.

(14) *Rome et la Germanie au I^{er} siècle de notre ère*, Coll. « Latomus », LIII, Bruxelles 1961.

(15) Je pense à la céramique campanienne A représentée parmi les matériels de la Tène II dans les tombes gauloises de Bologne et de Marzabotto où il n'y eut pas d'habitat romain.

cément effectués par l'intermédiaire de la nation productrice. Ils ont cependant joué un rôle important, faisant connaître indirectement cette dernière, pouvant influencer les moeurs et provoquer chez les utilisateurs le désir de s'approvisionner aux sources mêmes: je n'en veux comme exemple que l'histoire étiologique d'Arruns de Clusium (16).

Au moment de la pénétration directe et de l'occupation effective, l'armée est évidemment un des facteurs essentiels de la romanisation. L'action des troupes s'exerce dans de multiples domaines: il faut invoquer la circulation des biens nécessaires pour la nourriture, l'entretien, l'équipement et l'armement, ce qui devait provoquer un trafic intense de convois: une nuée de fournisseurs civils gravite autour de la légion; peu à peu, ce sont les indigènes eux-mêmes qui viennent lui proposer leurs produits, surtout quand les camps se fixent. Puis l'on cherche à fabriquer sur place une partie des biens nécessaires: armes et céramique. Tout se tient ici: établissement du réseau routier, début d'industrialisation et d'urbanisation.

Mais en même temps que les biens matériels, ce sont les idées qui circulent:

— idées religieuses (on sait le rôle des armées dans la pénétration des cultes exotiques: il est certain que les Orientaux de la flotte de Ravenne ont exercé ici une influence considérable);

— idées artistiques aussi: la consommation massive d'un milieu rendu homogène par les nécessités du service ne pouvait qu'imposer ses goûts, en matière de décoration céramique ou de monuments funéraires par exemple.

Mais tout cela n'aurait donné à la province qu'un vernis extérieur si, à plus ou moins longue échéance, ne s'étaient multipliés des contacts avec les autochtones: il faut ici évoquer ces agglomérations de *canabae* autour des camps, bien connues par les fouilles rhénanes, mais qui durent constituer une des réalités permanentes de la colonisation militaire.

Indépendamment des mélanges de sang (17), on ne saurait trop souligner la force d'attraction que dut exercer l'armée romaine sur des populations locales souvent belliqueuses et dont les énergies tumultueuses étaient ainsi canalisées par Rome et utilisées à son profit: c'est un des grands principes de son action: dès après la

(16) CATO, fr. 36; DIOD., XIV, 113; APP., *Celt.*, 2, I; LIV., V, 33.

(17) Voir un cas curieux de multiplication de bâtards en Espagne, LIV., XLIII, 3 (4.000 installés à Carteia).

victoire (18) la jeunesse du pays est enrôlée dans les *auxilia*: certains *foedera* comportent même des clauses à ce sujet. On se réserve parfois des surprises et des révoltes, mais dans l'ensemble ce phénomène du mercenariat est l'un des facteurs principaux de la romanisation: avantage de la solde et du butin, considération qui s'attache au service de Rome et entoure les anciens soldats rentrés dans leurs foyers.

C'est notamment à propos de ces militaires et de leur famille que l'on peut suivre la latinisation des noms, l'un des signes les plus intéressants de la romanisation: en fin de service, la collation du droit de cité attache définitivement les auxiliaires et leur famille à l'empire. En ce sens l'étude de M. le professeur Susini sur un catalogue de la flotte de Ravenne, montrant dans ce cas la constitution d'une sorte de *limes* maritime (19), me paraît d'une nouveauté absolue et d'une importance capitale pour qui veut comprendre la romanisation.

Examinons plus en détail les oeuvres pacifiques de la légion. Elle est responsable des grands travaux dans la province en cours d'organisation: routes et ponts (20). Nous le savons explicitement pour l'*Aemilia* (21), exemple privilégié de la force unificatrice d'une grande voie qui donne à la province, avec son nom, son unité et son individualité. La route romaine n'est pas seulement un instrument stratégique comme dans le cas de la première colonisation algérienne, celle, admirable, de Bugeaud, elle suscite les trafics, provoque la création de marchés, les *fora*, qui deviendront des villes, sert de support à la mise en valeur des terres — on sait que l'*Aemilia* est le *decumanus maximus* d'une grande partie de la centuriation provinciale; la route transmet en même temps des influences invisibles, mais essentielles dans le domaine culturel. On a montré ainsi (22) que l'extension du monument funéraire en Gaule est liée au développement des relations économiques le long des principales voies du réseau d'Agrippa. De même l'intéressant tableau synoptique des types de monuments funéraires dressé par M. Susini,

(18) Avant même la conquête, Rome utilise des auxiliaires gaulois. Dès 223 les Cénomans lui fournissent des auxiliaires, cf. POL., II, 32, 4; III, 67 et LIV., XXI, 48, 1-2.

(19) « Studi storici, topografici ed archeologici sul *Portus Augusti*, ecc. », Ravenna 1961, pp. 33-53.

(20) Cf. TAC., *Ann.*, I, 20: *manipuli Nauportum missi ob itinera et pontes et alios usus*.

(21) LIV., XXXIX, 2.

(22) J. J. HATT, *La tombe gallo-romaine*, Paris 1951.

dans les *Actes* du dernier Congrès international d'épigraphie (23), montre combien leur répartition est liée au système routier. Inversement les pays sans routes ont connu une lente romanisation, comme la Riviera di Levante où la difficulté du relief empêche l'établissement d'une voie carrossable.

La construction titanique des grandes voies d'empire (24) devait impressionner les populations locales et leur inspirer le respect de l'oeuvre romaine, dont le souvenir, subsiste dans la toponymie et les légendes. Je me permets d'insister ici sur l'intérêt des recherches d'hodonymie comparée (25).

Pour ce qui est du réseau routier de cette province, le système en a été remarquablement analysé par M. le professeur Mansuelli dans les *Atti della Deputazione di Storia Patria*, VII (1942-43). On pourra peut-être encore préciser le tracé exact de l'*Aemilia* hors des agglomérations urbaines. Quelques lacunes du réseau côtier ont été comblées par le professeur Foschi et j'attends avec impatience la publication du relevé de la Via Popilia dont M. le professeur Alfieri a bien voulu m'entretenir.

Enfin, dans le cas de l'Emilie, on ne saurait trop attribuer d'importance aux transports par eau et il faut être reconnaissant à M. le professeur Gambi des éclaircissements qu'il a apportés à la question si compliquée de la Padusa et de la *Fossa Augusta* (26). En ce sens il serait intéressant de réunir tous les témoignages médiévaux concernant la navigation intérieure émilienne.

Le réseau routier, écrivais-je plus haut, conditionne le développement économique, et le succès politique de Rome repose sur un succès économique dans tous les domaines :

— agricole d'abord, assis sur le réseau du cadastre, et qui a permis à la province de surmonter rapidement les crises dues aux guerres et aux invasions;

— industriel ensuite, avec l'exploitation des carrières de pierre et d'argile. Des recherches minutieuses pourraient ici apporter beaucoup : analyses minéralogiques permettant de définir exac-

(23) *Nuove prospettive storiche a proposito di alcune scoperte romane in Emilia*, dans « *Atti III Congr. Intern. di epigrafia greca e latina* », Roma 1959, p. 344.

(24) La description que fait Stace, *Silv.*, IV, 3, 40, des travaux exigés est à peine rhétorique.

(25) Je souhaite que mes amis italiens veuillent bien donner l'équivalent du petit fascicule d'hodonymie (notice technique n° 5 du groupe archéologique du TCF), préparé pour la révision du *Manuel d'archéologie gallo-romaine* d'A. Grenier.

(26) *Che cosa era la Padusa*, Faenza 1950. Cf. mon article *Ravenna héritière de Spina*, dans « *Rev. Et. Lat.* », XL (1962), pp. 196-211.

tement la provenance des matériaux de construction, identification des centres producteurs de céramique dont l'Emilie fut et reste si riche;

— succès commercial enfin, reposant sur des échanges à longue portée: ce sont les trafics partis de la plaine du Pô qui, dès la protohistoire, ont contribué à la formation culturelle de l'Europe moyenne. Fort utiles seraient de minutieuses cartes de répartition des matériels et des relais le long des routes et une étude systématique des grands cols des Alpes que nous pourrions, sur chaque versant, répartir entre nos étudiants. La réflexion magistrale de R. Dion a montré, dans le cas du Mont Cenis et de la traversée d'Hannibal, tout ce que la géographie historique pouvait nous révéler en ce domaine (27).

Cette prospérité économique a provoqué des échanges de techniques — l'apport des Celtes en matière de charronnerie s'est sans aucun doute transmis par la plaine du Pô — et des brassages humains: je songe à ce *corpus splendidissimum negotiatorum Cisalpinorum et Transalpinorum*, maître des trafics entre les vallées du Pô, du Rhône, du Rhin et du Danube, qui avait un siège à Milan, mais probablement des antennes bien au-delà (28).

L'économie padane est certes restée essentiellement agricole et il faut souligner ici cette création d'un paysage profondément humanisé par les plantations, vignes et arbres fruitiers (29), qui sont restées le trait principal de la campagne actuelle où l'empreinte du travail humain demeure indélébile.

Cette observation nous introduit dans le domaine proprement démographique.

Selon le mot de Tite-Live (30), les colonies ont été créées *stirpis augendae causa* et, comme le dit très justement Sénèque, *ubicumque uicit Romanus, habitat* (31). On voudrait pouvoir chiffrer l'apport de l'émigration romaine: mais à côté des colonisations civiles ou militaires massives pour lesquelles les textes nous donnent quelques chiffres à propos des fondations coloniales, il est pratiquement impossible d'apprécier le nombre des installations individuelles.

(27) « Annuaire du collège de France », 1959, p. 485.

(28) C.I.L., V, 5911; XIII, 2029; « Année ép. », 1952, 205; « Urschweiz », 16 (1952), 3; « Ber. Röm. Germ. Kommiss. », 1959, n. 43.

(29) Elles faisaient de la Narbonnaise une seconde patrie. Cf. POMP. MELA, *De situ orbis*, II, 5: (Narbonensis) *est magis culta et magis consita, ideoque etiam laetior*; cf. VARRO, *R.R.*, I, 78.

(30) XXVII, 9.

(31) *Consol. ad Helv.*, 78.

Du moins l'appréciation peut-elle être qualitative. Des perspectives extrêmement intéressantes ont été ouvertes sur la provenance des émigrations successives par M. Mansuelli, dans sa *Demografia e poleografia emiliana* (32) et par M. Susini dans son *Profilo di Storia romana della Romagna* (33). Des relevés minutieux de gentilices pourront contribuer à corriger les conclusions de Schulze sur les noms latins. La publication du supplément au corpus que doit fournir M. Susini sera la très bienvenue et leurs *indices* constitueront un instrument de travail de premier ordre: l'auteur nous en a donné un avant-goût prometteur dans son *Lapidario greco e romano di Bologna* (34). Ce supplément indexé permettra, non seulement d'établir l'origine régionale des colons, mais aussi leur qualification sociale: si les esclaves et les affranchis ont initié les provinciaux à la langue, aux usages et à l'administration romaine, c'est le propriétaire foncier qui a dû polariser la démographie régionale: le domaine rural a constitué la cellule même de la romanisation par le rôle très actif qu'il ne pouvait manquer d'exercer sur la population indigène employée à son service. Considérable fut le rôle de l'aristocratie résidente, qui détenait la puissance foncière, les postes de commande de l'administration et se faisait un point d'honneur de manifester par la construction de monuments publics son enracinement local. On a montré pour d'autres provinces (35) que cette classe des propriétaires fonciers a constitué jusqu'au bas-empire les cadres mêmes de la romanité.

Je me permettrai ici de faire une suggestion à mes lecteurs italiens: c'est de multiplier les relevés de toponomastique, en particulier ceux de microtoponymes qui ne peuvent être effectués que sur place, car c'est un travail d'équipe qui requiert une connaissance de la topographie et de la linguistique locales, mais aussi l'accès des documents d'archives. Le beau volume collectif consacré à Imola (36) a montré ce que cette recherche peut apporter. Je crois savoir que des études sont en cours pour la vallée du Reno. Il faut les étendre à l'ensemble de la province. Ainsi pourrait être réalisée une véritable *stratigraphie linguistique* dont le professeur C. Battisti

(32) « Atti Dep. S. P. Emilia », IX (1943-45), pp. 1-89.

(33) « Studi Romagnoli », VIII (1957), pp. 3-45.

(34) Bologna 1960. Cf. mon C. R., dans « Latomus », 1961, p. 433.

(35) Chr. Courtois, par ex., pour l'Afrique Vandale, cf. *Les Vandales et l'Afrique*, Paris 1955.

(36) Cf. supra note 3.

vient de donner, pour le Catinaccio, un remarquable exemple (37).

Mais il ne faudrait pas oublier les éléments locaux: Rome, malgré les destructions et les massacres, n'est pas arrivée, surtout dans cette plaine padane prédestinée, au milieu d'un vide démographique et culturel. Ses cadres ont ici contribué à stabiliser le peuplement antérieur. Les paroles de Jullian pour la Gaule propre sont certainement valables pour la Celtique padane: « La domination romaine met fin aux incessantes migrations des tribus celtiques: en localisant et en fixant le *pagus* dans un cantonnement municipal, elle achève sa subordination à la cité, atténue l'idée de groupe humain pour renforcer l'idée de région géographique » (38).

Il est évidemment difficile de savoir quelle part l'élément celtique représente dans le peuplement régional. Bien plus que l'anthropologie, des recherches de dialectologie locale devraient apporter d'utiles précisions, de même que les analyses ethnographiques prônées par E. Sereni (39). Il y a, dans la constitution d'une population mixte, un aspect extrêmement attachant de la romanisation, dont l'essentiel doit nous échapper toujours. Je me contenterai de rappeler ici les très belles paroles que Tacite place dans la bouche des habitants de Cologne (40), mais qui valent pour toutes les provinces: « Pour ceux qui sont venus jadis chez nous comme colons et se sont unis à nous par des mariages et pour ceux à qui ils ont donné le jour, la patrie est ici ». Ainsi se sont créées, par mélange de sang, des populations nouvelles, des races d'hommes énergiques, ignorant les vices de la capitale, comparables à toutes les races coloniales, jeunes et entreprenantes. Ce fut peut-être la principale réussite de Rome.

Je me permets, en concluant ce chapitre, d'insister sur l'intérêt des études ethnographiques et folkloriques qui permettent de retrouver les filons de traditions locales souvent très lointaines: j'en donne, d'après Jullian, une énumération sommaire: dictons de villes, coiffures de femmes, usages de foires, pratiques funéraires, légendes et chansons du terroir, noms familiers, noms de métiers, mets et jeux favoris (41).

(37) « Archivio per l'Alto Adige », LV (1961), pp. 23-132; cf. *Stratificazioni linguistiche nel Salentino, Sostrati e parastrati nell'Italia protostorica*, Firenze 1959, pp. 42-82.

(38) « Rev. Et. Anc. », III (1901), p. 77.

(39) Dans ses *Comunità rurali nell'Italia antica*, Roma 1955 (à l'exclusion d'une certaine logomachie méthodologique). Cf. mon CR dans « Rev. Et. Lat. », 1961, p. 437.

(40) *Hist.*, IV, 65^o.

(41) L'Emilie est riche de telles traditions, où elles demeurent bien vivantes.

Ces populations, dans quel cadre ont-elles vécu? Dans l'ensemble du monde romain nous connaissons mal la ferme et le village. Aussi les fouilles d'une villa comme celle de Russi me paraissent-elles d'un très grand intérêt. De même ce relevé systématique de la couronne de villas qui constituait la banlieue d'une ville comme Imola. Souhaitons que ces cartes de répartition soient étendues à toute la province, car dans le monde antique et médiéval vie rurale et vie urbaine n'étaient pas aussi séparées qu'elles le sont aujourd'hui.

Il reste que la civilisation romaine est une civilisation urbaine, la ville, foyer administratif, militaire, commercial, universitaire étant l'élément essentiel de la romanisation dans cette perspective municipale inspirée de la cité-état chère aux Anciens sans laquelle Rome, à la suite des Grecs et des Etrusques, n'estimait pas possible une vie proprement politique, l'apport spécifique de Rome étant que les cités ne constituent plus désormais des entités isolées ou même opposées, mais les éléments d'une même construction. Il est à peine besoin de rappeler que la ville est le cadre de la discipline sociale, de ce patriotisme local, de cette *municipalis aemulatio* qui orne l'*urbs*, même minuscule, de monuments et en fait l'expression architecturale d'une *ciuitas*, reflet indéfiniment répété de Rome elle-même qui, écrit excellemment Chr. Courtois (42) « ne concevait l'universel que sous la forme multipliée de sa propre image..., comme si l'on ne participait valablement à la civilisation que dans la mesure où la vie quotidienne était le reflet plus ou moins éclatant de celle qu'on menait à Rome ». Inutile d'analyser ici ce qu'était ce style d'existence, avec l'importance de ce que nous appelons la « vie de relations » (43): participation aux réunions des collèges, aux cérémonies religieuses, aux banquets collectifs, aux jeux publics, fréquentation des thermes et de leurs annexes (locaux sportifs, mais aussi bibliothèque), des salles de spectacles plus encore où affluaient les populations accourues des environs: c'est au théâtre que les provinciaux se sont initiés aux légendes et à la poésie grecques, qu'ils ont appris la langue et les mœurs de la ville. Même dans les spectacles violents et cruels, les implications politiques et religieuses des *munera*, des *uenationes*, des courses élaboraient une âme col-

Cf. les aperçus ouverts par U. Toschi dans sa belle monographie, *Emilia-Romagna*, Torino 1961. (CR dans « L'Universo », XLI, n. 6, nov. déc. 1961, p. 1258).

(42) Thèse citée, p. 112.

(43) TAC. (*Agricola*, 20) en fait, pour la Bretagne, une énumération péjorative: *toga ...; delinimenta uitiorum, porticus et balnea et conuiuiorum elegantiam; idque apud imperitos humanitas uocabatur, quum pars seruitutis esset.*

lective. C'est au spectacle que les populations en cours d'assimilation se sont senties solidaires d'un même destin.

Les sites urbains créés ou conservés par Rome ont été si heureusement choisis en fonction des données de la géographie et de l'histoire qu'ils ont, dans l'ensemble, prospéré jusqu'à nos jours. D'autres communications ont dit ce qui fait l'originalité propre de la VIII^e région, en particulier la nécessité qui s'est présentée aux Romains d'établir des fortifications en plaine où allaient se généraliser les plans réguliers. M. Mansuelli a donné, dans les *Actes* du Congrès international d'archéologie classique (44), une remarquable synthèse sur les problèmes de l'urbanisme régional et j'ai pu consulter une série de travaux de ses élèves s'efforçant de déterminer les aires urbaines bâties et d'en déduire le chiffre de la population. Je me contenterai de souligner pour ma part quelques points en les proposant plus particulièrement aux recherches futures: — il serait intéressant de retrouver certains centres indigènes de hauteurs dont Rome fit descendre en plaine les habitants selon le mot de Florus appliqué aux Ligures: *hos deduxit montibus* (45). Tels de ces centres ont disparu à l'époque romaine (ceux qui ne pouvaient s'intégrer dans le nouveau système économique) ou se sont réduits à des *pagi* ruraux.

De même la chronologie de certaines fondations serait à préciser, en particulier quant à la présence de *conciliabula* antérieurs aux colonies elles-mêmes.

Voici enfin quelques autres problèmes sur lesquels je me permets d'attirer l'attention:

- nature et évolution du rempart urbain;
- rapport des transformations de la structure urbaine (embellissements architecturaux) et changement de statut administratif (sous Sylla et Auguste notamment);
- rapport entre les chiffres de population antiques et médiévaux;
- adaptations, même minimales, de l'architecture romaine centrale à un climat subcontinental (je pense au type de la *domus*). Il serait intéressant de voir si on ne peut trouver dans cette région une adaptation comparable à celle que réalisent les *fana* gallo-ro-

(44) *L'urbanistica della regio VIII*, dans « Atti » cit., vol. II, Roma 1961, p. 329.

(45) I, 19.

maines entre un type de construction romaine et un plan celtique polygonal (46).

Nous pouvons aborder maintenant les aspects proprement spirituels de la romanisation: langue, droit, religion et art.

La langue d'abord. « Dans le domaine de la civilisation, écrit Chr. Courtois, l'indice le plus certain d'une véritable conquête, c'est la conversion linguistique. On peut tenir un peuple pour assimilé, pour autant que la chose soit possible — quand il a préféré la langue du vainqueur au système traditionnel de mots par lesquels s'exprimait sa pensée et se traduisait sa manière de vivre ». Le latin fut la langue officielle, imposée par l'armée, l'administration, la justice, le commerce, l'école; permettant aussi bien l'analyse que la synthèse et l'expression des idées abstraites, il acquit vite l'avantage de l'universalité: aussi voit-on même des villes grecques l'adopter officiellement (47).

Un effort officiel a certainement été poursuivi pour répandre le latin (48) au cours d'une première phase de bilinguisme, problème d'actualité aujourd'hui où il est question de bâtir l'Europe. Tout un travail d'éducation populaire dut être entrepris, que nous aimerions connaître, par les bibliothèques (49) et par l'école: on songe aux études de Virgile, mais combien plus révélateur encore est ce phénomène des poètes néo-attiques et du cercle de Catulle que MM. Pighi et Mansuelli viennent de mettre en lumière dans une luxueuse édition (50).

L'existence d'une littérature suppose certes celle d'un public, mais elle n'implique pas que le latin l'ait universellement et rapidement emporté. La littérature écrite n'est qu'un épiphénomène et le rôle du répertoire théâtral pour l'éducation des masses fut sans doute bien supérieur. Surtout, il ne faut pas perdre de vue que ce n'est pas le latin littéraire qui a latinisé l'Italie du Nord et l'Europe, mais le *sermo quotidianus* et ici nous retrouvons le problème de l'origine provinciale des colons.

Une autre question délicate est celle de la survie des langues locales, au moins dans les campagnes reculées ou les montagnes. Nous avons pour la survie du celtique en Italie du Nord divers

(46) Cf. dans le « Manuel d'archéologie gallo-romaine » d'A. Grenier, le volume consacré aux *monuments des eaux*, IV, 2, Paris 1960.

(47) Cf. Liv., XL, 42 pour Cumès.

(48) Voir le point de vue de Claude, Dio Cass., XL, 17, 4.

(49) Une collection publique à Tortona dès 21 a.C. Cf. C.I.L., V, 7376.

(50) 3 vol., Verona 1961.

indices: deux ou trois allusions littéraires (51), l'onomastique épigraphique (52) et surtout les dialectes actuels: certaines caractéristiques, qui se retrouvent en Lombardie, au Piémont et parfois en Ligurie, s'expliquent par l'affinité du substrat. A côté de quelques particularités syntaxiques et lexicales, elles sont souvent phonétiques: la force de l'accent tonique a contracté et tronqué les mots; on retiendra la palatalisation de *a* latin en syllabe ouverte accentuée, celle de *ù* (les Gaulois ne sont-ils pas « le peuple qui dit *ù* ?), l'existence de la voyelle mixte *ö*, la simplification de géminées, la sonorisation de sourdes intervocaliques, une certaine nasalisation ... (53).

Il serait intéressant de savoir à quel moment ces dialectes reflourirent (54).

* * *

Le latin, écrivais-je, fut l'instrument de la justice de Rome. C'est sur le terrain du droit que l'*Urbs* a produit certaines de ses réalisations les plus originales: *nec arma modo, sed etiam iura Romana late pollebant* (55). Rome a, naturellement, imposé son droit, mais l'on peut dire que les autochtones y sont venus d'eux-mêmes, pour des raisons de commodité pratique, qui répondaient en même temps au besoin profond d'équité. Les exemples sont nombreux de Romains appelés à trancher des litiges intérieurs (56).

D'une part Rome a su ici ménager les susceptibilités nationales en prévoyant les étapes du rapprochement: son réalisme éclectique avait emprunté aux philosophies grecques et aux droits locaux ce qu'ils avaient de meilleur, mais en même temps elle affirme l'universalité de ce droit, justement dit le *ius gentium*, idée qui a sa source aussi bien dans le sens juridique de la personne humaine que dans le postulat orgueilleux de la supériorité, réelle d'ailleurs, de ce droit. Un *Cerialis* peut être fier de rappeler aux Trévires

(51) P. e. A. GELL., N.A., XI, 7; MARTIAL., XIV, 155.

(52) *Batonia Candida* à la Tesa (cf. « Fasti arch. », IX, 1954, p. 337, n° 4742). *Cobia Paulina* à Ostellato ... 10 *cognomina* à Ariminum, 114 à Brescia.

(53) Cf. P. MERLO, dans « Antiquitas », I (1949), p. 74.

(54) G. DEVOTO, *Lingua e dialetto. Impronta gallica*, dans « Tutitalia, Emilia », 1961, p. 82, émet l'idée que ces dialectes dateraient du moyen-âge seulement, mais ne propose aucune justification à cette théorie.

Une question annexe à celle de la langue concerne l'introduction de l'écriture. Elle a été bien cernée pour l'Italie du Nord lors d'un récent congrès. Cf. *Spina e l'Etruria Padana*, Suppl. « St. Etr. », XXV (1959).

(55) LIV., 9, 20, 5.

(56) A Padoue en 174 (LIV., XLI, 27), entre Este et Padoue en 141 ou 116 (C.I.L., V, 2491), entre Este et Vicence en 135 (C.I.L., V, 2490), entre *Genuates et Viturii Longenses* (a. 117): *sententia Minuciorum*, C.I.L., V, 7749.

qu'ils sont juridiquement assimilés (57), et les grands juristes romains insistent sur la nécessité de maintenir l'égalité de tous devant la loi et de protéger les pauvres contre les exactions des grands.

Il vaut la peine de préciser la place du droit romain dans la guerre comme dans la paix: le mythe du règne du droit qui justifie la conquête a sans doute été élaboré à posteriori, sous l'influence stoïcienne, remontant à l'idée platonicienne que la domination repose, non sur la force, mais sur le droit du meilleur et vise au bien des peuples soumis. L'École stoïcienne, qui a influencé Scipion, Auguste et Marc-Aurèle, a sans aucun doute moralisé l'idée impérialiste, mais de tout temps on voit Rome soucieuse du *iustum bellum* (58): ses premières guerres ont été défensives et elle s'est toujours efforcée d'avoir ou de mettre le droit de son côté. Même la *deditio* imposée au vaincu n'exclut pas un règlement ultérieur par voie de traité.

Aussi la politique étrangère du sénat apparaît-elle dans l'ensemble profondément pacifiste: respect du vaincu, de la majesté des rois alliés, de la liberté des autres peuples, protection des faibles (59). Ainsi s'explique que, dès le 2^e s. a. C., sous l'influence de la philosophie hellénistique, tels cercles politiques, réfléchissant sur les institutions et le destin de Rome, formulent, avec un Polybe, l'idée de la prédestination du peuple romain à faire l'unité du monde. De nombreux textes traduisent cette notion du peuple-roi (60).

Sur ce plan juridique, c'est probablement l'élargissement continu de la cité romaine qui constitua le lien le plus solide des diverses parties de l'empire. Nous sommes en présence d'un sentiment complexe, à la fois politique et religieux, profondément moral, fondé sur le pressentiment d'une unité culturelle du genre humain, d'une patrie commune, de l'universalité impériale. On retrouve dans la conquête romaine certains aspects d'une religion qui,

(57) TACITE, *Hist.*, IV, 74.

(58) On en trouvera des définitions frappantes chez TITE-LIVE, XXXVIII, 45-46; XLII, 47.

(59) Voir de nombreux passages de TITE-LIVE: XXXVII, 25, 45, 54; XXXVIII, 48; XXXIX, 25; XLI, 1, 10; XLII, 30; XLV, 18, etc. On sait quels développements cette théorie connaît sous les empereurs considérés comme *pacatores orbis*, notamment Alexandre Sévère, cf. des textes de l'*Histoire Auguste*, 16, 33, 43. Voir aussi l'article de P. VEYNE, *Vénus, l'univers et les vœux décennaux ...*, dans « Rev. Et. Lat. », XXXVIII (1960), pp. 306-322.

(60) LIV., XXXVI, 17: « Nous aurons pour bornes l'Océan dont le vaste contour embrasse l'univers et les Romains seront, après les dieux, l'objet du culte de toutes les nations ». Cf. les passages fameux de VIRGILE, *En.*, VI, 781 et 847.

pour reprendre les termes de J. Bayet (61), n'a cessé d'évoluer dans le cadre d'exigences politiques, celles d'un développement qui conduit de l'*Urbs* à l'*orbis romanus*, qui fait du monde entier, selon le mot du poète Rutilius Namatianus (62), une seule patrie. Rome a grandi par une sorte de générosité proche de l'élan vital et plus ou moins consciente: C'est en étant prodigue de son droit de cité, comme le comprit fort bien Philippe V de Macédoine dans la lettre que nous citons en commençant, que Rome devint prospère, à la différence d'une ville comme Athènes qui n'accorda le sien à des étrangers qu'avec une extrême parcimonie (63). M. de Wisscher (64) a excellemment défini ce secret de la grandeur de l'*Urbs*: « La cité romaine, dans son mouvement d'expansion, a invariablement triomphé de tous les obstacles que pouvaient lui opposer des considérations d'ordre territorial. Lien purement social ou politique, l'extension de la cité romaine s'est trouvée affranchie de tout rapport nécessaire avec une annexion territoriale ». La meilleure expression peut-être de cette politique se trouve dans deux discours de Cicéron: plaidant pour deux « naturalisés », le poète Archias et Cornelius Balbus, l'orateur montre que Rome, tendant à la suprématie mondiale, doit s'universaliser.

Mais cette romanisation irrésistible par le droit fut progressive. Dans l'étude citée plus haut, le grand romaniste belge souligne (65) la souplesse de la notion romaine de la *ciuitas*, sa tolérance à l'égard des entités politiques existantes qui en ont fait un merveilleux instrument d'influence et de pénétration. La romanisation s'accomplissait d'abord dans les moeurs et sur le plan de la vie quotidienne avant de se traduire dans la physionomie politique de la cité: dès le 2^e s. a. C., Rome a commencé par attribuer aux peuples fédérés, en attendant que leurs chefs-lieux ne devinssent des colonies, les populations arriérées des vallées alpines. Cette immense ascension intéressa, pendant plus de quatre siècles, l'ensemble du monde romain jusqu'au moment où, en 212 ap. J.C., l'édit de Caracalla, se

(61) *Histoire politique et psychologique de la religion romaine*, Paris 1957, p. 277.

(62) *De Reditu suo*, 63:

*Fecisti patriam diuersis gentibus unam
Urbem fecisti quod prius orbis erat.*

Cf. PLIN., *Pan.*, 29.

(63) Cf. TACITE, *An.*, XI, 24, 7: *quid aliud exitio Lacedaemoniis et Atheniensibus fuit ... nisi quod uictos pro aliemigenis arcebant?*

(64) « Studi in onore di U. E. Paoli », Firenze 1955, p. 243.

(65) P. 251.

bornant à constater une situation de fait, conférait le droit de cité à tous les hommes libres de l'empire.

A bien des points de vue, droit et législation ne font qu'un. Il faut situer l'administration romaine dans la perspective de la cité-état pour laquelle la cité est l'expression d'une civilisation organisée, incarnation de la Justice divine et de l'Harmonie du cosmos. Il paraît excessif de dire avec Jullian (66) que l'empire romain est mort de la bureaucratie. Cette administration a eu d'abord le mérite de se constituer peu à peu, sans faire table rase du passé dans tous les domaines. Elle invitait au contraire dès l'origine l'aristocratie locale à participer à la gestion des affaires. Elle a tendu à l'unification, ne serait-ce que parce que les magistrats des nouvelles cités étaient souvent d'anciens militaires qui avaient parcouru le bassin méditerranéen au service de Rome, puis par le déplacement des fonctionnaires eux-mêmes d'un bout à l'autre de l'empire, mais aussi à une décentralisation progressive qui respectait la vie régionale, d'où l'importance du culte provincial, des assemblées locales où s'exprime une véritable opinion publique. Le système actuel de l'autonomie provinciale me paraît retrouver assez bien ce que dut être l'esprit de l'administration romaine.

L'examen des fastes provinciaux fait apparaître des générations de gouverneurs et de généraux, excellents connaisseurs de leur domaine. Contrastant avec la discontinuité fondamentale des politiques coloniales de certains pays modernes, l'existence de ces spécialistes de la colonisation fut sans doute une des raisons essentielles du succès de la politique étrangère romaine. Ces hommes ont dû juger plus avantageux de s'appuyer sur les groupements traditionnels pour administrer les vaincus que de leur imposer, en plus de l'obéissance, le désagrément de cadres nouveaux (62). Les centres de *conuentus* commandaient de petites unités régionales et tendaient à établir des contacts directs entre l'administration et les sujets en tenant compte des habitudes locales dictées par la topographie. On visait à resserrer d'anciens rapports tout en obligeant les populations à en contracter d'autres sur un plan différent. Les Celtes étaient réputés pour leur aptitude à débattre des affaires publiques, mais aussi pour leur tempérament querelleur. Rome ne dut pas contrarier leurs habitudes, mais seulement chercher à substituer à

(66) H.G., VI, 549.

(67) Ainsi Nice, quoique sous la juridiction du proconsul de Plaisance, continua à dépendre de Marseille pour l'administration locale exercée par un *episcopus* grec.

l'esprit partisan le respect des textes. Elle répugna toujours à multiplier au-delà de certaines limites les organes du pouvoir exécutif, à créer ce que nous appelons, d'un mot affreux, une bureaucratie.

Il est important d'analyser ici ce que pouvait être la mentalité politique d'une province. Comment s'est-elle formée? Loin de Rome, la mystique du peuple-roi et la prophétie des origines ne furent longtemps qu'une abstraction. Les provinces ont connu Rome par les hommes qu'elle leur a envoyés et d'abord par les grands capitaines. Ce sont eux auxquels elles se sont attachées et qu'elles ont suivis et l'on peut voir dans la politique étrangère romaine une histoire des clientèles. Il s'agit là d'une institution unique et durable parce qu'elle se maintint en général dans les limites de l'honnêteté et du civisme. Elle se manifeste avec éclat sur les champs de bataille où le général en chef, un Pompée, un César, pouvait conférer le droit de cité à ses meilleurs auxiliaires. L'*imperator* vainqueur est tout-puissant dans l'organisation de sa province: il distribue des terres à ses amis, hommes de sa suite ou cités fédérées, tel le père de Pompée attribuant à des villes de Transpadane des territoires alpins. L'institution a pris peu à peu un sens économique et social: le *patronus*, qui connaît l'histoire de la cité, est en mesure de lui apporter une aide financière ou simplement des bienfaits en nature, de la représenter dignement et de défendre ses intérêts grâce au prestige dont il jouit à Rome. La société des cités provinciales resta longtemps fondée, comme jadis celle de Rome, sur des relations personnelles, patrons influents et clients échangeant des services. Ce système n'intéresse pas seulement les affranchis et la clientèle, proche de la famille, mais s'étend à des villes et à des nations entières. Pendant des générations, une même famille, parce qu'elle avait fait preuve de magnanimité, était ainsi honorée par les descendants des vaincus. Souvent les fils ou les petit-fils d'un consul conquérant se voyaient attribuer telle mission militaire ou diplomatique (68). Nombreux sont les exemples de ces familles qui ont assuré la continuité de la politique romaine. Les grands ancêtres ont eu le privilège de laisser leur nom à des routes ou à des villes. Les III virs spécialistes des déductions recueillaient la clientèle des lotis. C'est ce qui explique le soin qu'Auguste mit à refonder des

(68) Exemple de M. Attilius Serranus, III vir chargé de la déduction de nouveaux colons à Plaisance et Crémone, III vir à Bologne quelques années plus tard; le préteur A. Attilius Serranus est membre de la commission décemvirale qui distribue des terres en Ligurie; en 135 le proconsul S. Attilius règle le procès de frontières entre Atestini et Vicentini, etc.

villes déjà déduites dans l'espoir d'en transformer le climat politique (69). Il y eut certes des rivalités de familles à l'intérieur d'une même province. Mais une sorte de spécialisation semble s'être opérée. C'est ainsi que l'expansion romaine, tant qu'elle fut aristocratique, se développa en direction du Sud: la noblesse s'y sentait attirée par une civilisation plus raffinée. Elle avait noué des rapports d'amitié ou de parenté avec les aristocraties des cités méridionales (70). Ce sont au contraire des *homines novi* qui ont regardé vers le Nord, considérant peut-être les vastes plaines de l'Italie du Nord comme des terres libres pour une colonisation populaire en même temps que comme un champ ouvert à leurs ambitions.

Dans la plupart des provinces, l'afflux d'un peuple de petits colons constitua un vigoureux substrat démocratique. Ces hommes durent mener une lutte difficile contre la nature et les précédents maîtres du sol. La construction des cadastres, sur lesquels il nous faudra revenir, établit de solides rapports sociaux, un sens égalitaire de la propriété et des habitudes d'économie et de travail, vertus d'une véritable démocratie. Ce sont ces qualités que la bourgeoisie provinciale parvenue au sénat à la fin du I^{er} s. ap. J.C. devait réintroduire à Rome (71).

Le jugement qu'il faut porter sur l'administration provinciale est souvent sévère. Il y eut certes des excès en Italie du Nord, mais les exactions des gouverneurs n'ont pas été, loin de là, uniformément couvertes par le sénat: ce fut le cas du préteur M. Furius qui, après avoir enlevé sans raison leurs armes aux habitants de Brescia, reçut l'ordre de les leur rendre et de quitter la place (72). Dans l'ensemble, l'administration de la plaine padane fut excellente, témoin celle d'Aemilius Lepidus qui laissa son nom à la province. Les *Verrines* qui analysent avec tant d'acuité les défauts de la colonisation romaine en général, tout en rejetant trop facilement la faute sur un seul ordre ou même sur un seul homme, posent un grand problème politique: comment Rome doit-elle traiter ses alliés? Et c'est sur ce plan que l'on saisit les rapports du droit et de l'administration: chez Cicéron le stoïcisme affine le sentiment du *ius gentium*. Libéralisme donc sur le plan administratif, il nous plaît de le souligner. Rome a pratiquement ignoré les régimes policiers. Aussi n'est-il pas

(69) Cf. pour Bologne, SUÉT., *Oct.*, 17; *Tib.*, 6; DIO, L, 6, 3.

(70) Sur le rôle de l'hospitalité en province, cf. LIV., XLII, 17.

(71) Cf. TACITE, *Ann.*, III, 55: *simul novi homines e municipiis et coloniis atque etiam provinciis in senatum crebro adsumpti domesticam parsimoniam intulerunt.*

(72) LIV., 39, 3.

étonnant qu'après l'effondrement de l'empire que les souverains barbares se soient bornés à adopter purement et simplement les traditions romaines aux besoins du régime nouveau dans l'administration locale, plus encore que dans le gouvernement central.

Toutefois c'est dans ce domaine administratif que me semble subsister le plus de questions obscures. Il faut avouer que la Cisalpine, peut-être parce qu'elle fut considérée dès l'origine comme faisant partie de l'Italie, forme vraiment une province à part: elle n'a pas été structurée par l'habituelle commission de dix sénateurs, ni en vertu d'un seul sénatus-consulte, mais l'organisation, qu'elle date de 89 ou de 82, s'est complétée par la ratification des mesures prises successivement par les gouverneurs. La date exacte à laquelle remonte la limite du Rubicon, entre les Gracques et Sylla, me paraît encore incertaine. Si la définition du *ius Ariminensium* par A. Bernardi (73) doit emporter la conviction, des hésitations demeurent quant à la qualité juridique de certaines cités et à la nature exacte de la *lex Pompeia*: quelles communautés ont reçu le droit latin en 89? Qu'en fut-il de l'attribution des districts montagneux? Les villes ont-elles attendu 49 pour contrôler leur territoire? Les fragments de Veleia et d'Este mériteraient une nouvelle étude approfondie et il ne me semble pas que l'on soit parvenu à un accord quant à la définition exacte de la *lex Julia municipalis*. La suppression de la province consulaire ou prétorienne en 42, mais son maintien temporaire comme province questorienne pose un autre problème.

De même la question des tribus me paraît loin d'être tranchée: rapport des tribus et de l'autonomie municipale, des tribus et des divisions viritanes, date d'inscription des colonies latines, des cités rebelles, inscription progressive par voisinage, concomitance de plusieurs tribus pour une même cité, extension exacte de la tribu Pollia. M. Susini a montré (74) comment une recherche attentive peut laisser supposer l'existence de communautés montagnardes romaines, décadentes lorsque fleurirent les centres de la plaine. Il me semble que le livre récent de Lily Ross Taylor (75) pourra apporter de nouvelles lumières sur certaines des questions soulevées.

(73) Dans les *Studi Ciapessoni*, Milano 1948, p. 235.

(74) *Monumenti romani in val di Marzeno*, dans « Atti Dep. St. P. Prov. Rom. », N. S., V (1953-54), p. 273; *Pitnum Pisarense*, dans « Epigraphica », XVIII (1956), p. 29.

(75) *The Voting Districts of the Roman Republic*, « Amer. Ac. in Rome, Papers and Monographs », XX, Rome 1960.

Au niveau des cellules administratives les interrogations sont nombreuses: uniformisation des magistratures locales, nature du pouvoir des magistris; arriverons-nous à saisir les limites des *pagi* et des *vici* dont, au début de ce siècle, L. Casini dressait le tableau pour le territoire de Bologne avec une belle assurance (76)? Qu'est-ce exactement que le *Callicum* dont Claude, d'après Suétone (77), retire l'administration aux questeurs?

Une étude minutieuse des documents d'archives, qui ne peut être entreprise que sur place, en permettant de saisir le passage des circonscriptions juridiques barbares aux *plebes* et *pievi* du moyen-âge, apporterait beaucoup si elle était conduite avec méthode. Il conviendrait aussi d'examiner de très près les *Statuta communis* des cités dont certains articles pourraient remonter à des traditions romaines (78).

* * *

Les rapports déjà signalés du droit et de la conscience morale nous permettent de passer au plan religieux. La religion romaine, en raison même de son formalisme, est essentiellement ouverte et a laissé aux indigènes leurs coutumes religieuses aussi bien que sociales. Alors que nous avons aujourd'hui tendance à insister sur la spécificité des civilisations, on trouvait naturel dans le monde antique l'*interpretatio romana* (78) et la phrase de César (80): (*Galli*) *de his* (les grands dieux) *eamdem fere quam reliquae gentes habent opinionem* n'est pas simple banalité ou marque d'indifférence.

Ne soyons pas dupes d'ailleurs de cette interprétation: on a montré (81) qu'il ne faut pas « s'imaginer dans l'ensemble un travail de raccordement dirigé de haut, simplifié et préparé par une multiplicité de concordances pré-existantes; le plus souvent la distinction demeure ou l'assimilation n'a été que superficielle ». La Cisalpine offre ici des aspects particulièrement intéressants avec ses cultes orientaux venus par l'Adriatique et ses survivances de cultes

(76) *Il territorio bolognese nell'epoca romana*, « Doc. e Studi, R. Dep. St. P. Emilia-Romagna », III, Bologna 1907.

(77) *Claude*, 24.

(78) Cf. C. BATTISTI, *Vita comunale italiana di altri tempi nell'alto Adige*, dans « L'Universo », mars-avril 1962, p. 231, qui montre que la vie communale repose sur des coutumes juridiques et administratives néo-latines.

(79) TACITE, *G.*, 43.

(80) *B.G.*, VI, 17, 2.

(81) Cf. L. HARMAND, *L'Occident romain*, Paris 1960, p. 458.

celtiques, parfois évidentes comme à Travo (82), parfois plus difficiles à décrypter sous le masque romain: à côté de Belenus, Mercure peut recouvrir un dieu indigène; les *Nymphae Augustae*, les *Junones Augustae* ou *Dominae* doivent être des Matrones celtiques, tandis que les *Fatae Dervones*, les *Fruges Feminae*, les *Silvanae* sont probablement des dryades de la végétation.

Mais si les Romains ne sont généralement intervenus dans le domaine religieux indigène que pour supprimer les aspects barbares (sacrifices humains) ou politiques (les druides), il reste que la religion impériale, qui réunissait citoyens et provinciaux dans le culte commun de Rome et de l'empereur, fut un des meilleurs garants du loyalisme politique et, bien que de dérivation hellénistique, fut un des plus sûrs agents de la romanisation, à tel point que le préambule de l'édit de 212 explique la concession du droit de cité aux pérégrins par le désir de les faire participer au culte des dieux de Rome: le culte impérial, qui transportait les rapports politiques sur le plan religieux, a servi l'unification morale de l'empire. De même que le grand mouvement de la colonisation grecque est, pour une part importante, issu de Delphes, de même, comme l'exprime fort bien la formule citée plus haut de J. Bayet (83), la colonisation romaine ne se comprend bien que située dans certaines perspectives religieuses.

En ce sens, et les chrétiens eux-mêmes l'ont proclamé, l'empire avait préparé les voies du christianisme; l'*interpretatio* elle-même servait finalement la cause du monothéisme. Il est intéressant d'étudier dans cette perspective la survie d'un christianisme prolongeant l'oeuvre de la romanisation, même après le recul militaire et politique de Rome (84). Partout considérable fut au moment des pires catastrophes le rôle de l'évêque dans la cité, du fait des compétences juridiques qui lui étaient reconnues, de sa puissance économique et de son rayonnement spirituel. L'Église a maintenu l'unité de l'empire qu'elle a assumée à son profit.

(82) Sanctuaire de la *sanctissima dea Minerva*, divinité salubre de Caverzago (cf. le *fundus Cabardiacus* de la Table de Veleia).

(83) Cf. *supra*, p. 15.

(84) Cf. pour les royaumes berbères chrétiens J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, Paris 1943.

* * *

Dans le domaine de l'art, le jeu des influences est plus délicat encore à démêler que dans celui de la religion. Heureusement pour cette province, grâce aux efforts conjugués de MM. Alfieri, Arias, Mansuelli, Susini, Zuffa ... l'inventaire artistique est très avancé. M. Mansuelli notamment (85), s'appliquant à distinguer les filons savant et populaire, a montré tout l'intérêt *humain* d'oeuvres dont souvent la qualité esthétique ne dépasse pas un niveau très provincial. Encore n'interprète-t-on plus aujourd'hui les transpositions de l'art des provinces comme des gaucheries d'expression, mais comme une recomposition en fonction d'un tempérament *divers*. Contentons-nous ici de souligner quelques notions majeures.

L'idée trop longtemps soutenue que dans tout l'empire régnait l'image toujours pareille d'un luxe convenu et international nous paraît définitivement battue en brèche. Il est prouvé par exemple que l'horizon culturel d'une officine lapidaire est un des indices les plus précieux pour connaître la civilisation figurative et la mentalité même d'une ville ou d'une région. L'analyse atteint à une minutie extrême, qui parvient à identifier les centres producteurs et presque à reconstituer le déplacement des maîtrises. Elle suit, à travers la diffusion des portraits impériaux, la pénétration de l'art de Rome en même temps que la propagande politique et spirituelle; elle retrouve dans l'art populaire des stèles la transformation des moeurs et du costume, mais elle montre aussi que des influences ont pu s'exercer directement d'une province à l'autre sans passer par le centre. La romanisation a seulement créé un certain climat, Rome n'apportant pas, au fond, de patrimoine culturel propre, mais un élan vital par lequel les traditions de l'esprit local ont pu s'exprimer à l'aide de la forme grecque. Comme en matière religieuse la romanisation instaure un fond éclectique qui laisse place à toute innovation typologique, un syncrétisme idéologique et symbolique et, finalement, ce qui mesure dans ce domaine l'intensité de la romanisation, véhicule des influences grecques, c'est l'intensité des apports hellénistiques.

Il me semble seulement que l'on pourrait en Cisalpine accorder une part plus grande au substrat celtique, notamment pour la

(85) *Problemi della scultura romana nell'Emilia*, dans « Atti Dep. St. P. Prov. Rom. », N. S., III (1953), pp. 237-279; *Studi sull'arte romana nell'Italia settentrionale*, dans « Riv. Ist. Naz. Arch. », N. S., VIII (1958), pp. 45-128; *Il ritratto romano nell'Italia settentrionale*, dans « Röm. Mitt. », 1958, 67-99.

sculpture provinciale: typologie de certains sarcophages, des cippes à portes, motifs décoratifs évoquant la gravure sur bois, certains thèmes fondamentaux: rappel sur les stèles des occupations terrestres du défunt, monstre androphage peut-être, qui ne me paraît pas exclusivement d'origine étrusque: le motif des têtes coupées, qui resurgira dans la sculpture romane, est proprement celtique (86).

Enfin pour tout ce domaine qui est celui de l'esprit, une idée très importante me semble définitivement acquise: c'est que Rome, par l'entremise de l'Italie du Nord, a jeté les fondements de la communauté intellectuelle européenne; en particulier la source commune de maintes sculptures des provinces romaines nord-occidentales n'est pas dans les produits officiels de Rome, mais dans les modèles des officines du Pô.

* * *

Au terme de cette revue des facteurs de la romanisation, une question se pose: comment mesurer l'intensité, la profondeur, la persistance de la romanisation? Sur le plan archéologique, elle se traduit par la présence de produits ou de techniques importés dont le volume augmente et qui modèlent le décor de la vie quotidienne: c'est l'apparition d'un art plus ou moins transposé, d'une architecture durable en pierre, d'un urbanisme fortifié distinguant les parties fonctionnelles (places, rue, îlots d'habitation). Soulignons ici l'intérêt des études trop peu nombreuses concernant l'*instrumentum*. Encore l'interprétation des monuments archéologiques est-elle souvent trompeuse: les séries datées représentent une minorité.

De même on ne se laissera pas impressionner par l'existence d'une littérature écrite qui n'intéresse qu'une mince couche de la population, non plus que par les données de l'épigraphie: le nombre des inscriptions conservées varie beaucoup suivant l'état d'abandon d'un site et le degré de l'investigation archéologique. Comme les textes et les monuments figurés, les inscriptions nous font surtout connaître les personnes aisées et cultivées (87), qui se conforment d'ailleurs aux mêmes usages et utilisent un langage uniforme. On ne sera pas dupe des formules stéréotypées. Autant vaudrait prétendre étudier la sensibilité contemporaine d'après les

(86) Cf. M. RENARD, dans *Tyrrhenica*, Milano 1957, p. 35.

(87) J. J. HATT dans son étude sur *La tombe gallo-romaine*, Paris 1951, p. 24, croit pouvoir soutenir que le petit peuple est bien représenté parce que les grands monuments, que leur taille et l'exubérance de leur décor exposaient davantage aux mutilations, ont disparu. Le cas a dû se produire, mais on ne peut généraliser.

modèles de faire-part! Il est cependant intéressant de suivre dans l'épigraphie la romanisation de noms indigènes, notamment dans les corps auxiliaires, puis dans les légions, la romanisation par les mariages (88). On en connaît les phases successives: formation d'un gentilice sur un patronyme barbare muni d'un suffixe latin, tandis que le prénom reste indigène et que le *cognomen* n'apparaît pas; la prise d'un nom individuel ne relève pas uniquement de la mode, mais signifie d'abord une assimilation juridique. A vrai dire l'emploi de *cognomina* autochtones ne préjuge en rien de la survie de la langue à laquelle ils appartiennent. Il serait intéressant dans ce domaine de disposer de relevés complets des dénominations individuelles spécifiques de telles villes. Mais de toute façon les conclusions à en tirer seraient d'ordre qualitatif plutôt que quantitatif.

En réalité, on s'aperçoit vite à un examen approfondi que chacun des critères envisagé en lui-même est insuffisant et risque d'être trompeur. J'ai montré dans plusieurs articles et notamment dans une étude consacrée à la VIII^e région (89), que le relevé des centuriations offrait de multiples intérêts: juridique et religieux, mais aussi scientifique, social et démographique, financier et économique, administratif et politique enfin au sens profond du terme. Toute la mise en valeur et l'exploitation du monde romain ont reposé pendant plusieurs siècles sur ce système, en sorte que la reconstitution et l'interprétation du cadastre, le meilleur instrument de la romanisation, permettent de situer dans leur contexte matériel les grandes étapes de la colonisation des provinces, de mieux comprendre l'existence des terroirs dans leur continuité. Soulignons seulement quelques points: on peut poser en principe que toute entreprise de bonification est d'origine ou d'intention démocratique car elle va contre les intérêts de l'aristocratie éleveuse. Mais la densité du réseau cadastral émilien suppose la mise au travail d'un important élément indigène. De graves problèmes subsistent quant à la chronologie: le cadastre s'est-il développé par bourgeonnement ou plutôt a-t-on d'abord cadastré l'ensemble des terres susceptibles d'être occupées, puis opéré les subdivisions, en meublant ainsi un réseau préétabli? On ne pourra le savoir que lorsqu'on aura réparti dans les mailles du réseau, de façon topographiquement exacte, les microtoponymes et les vestiges archéologiques, en particulier les sépultures dont les arpenteurs nous disent qu'elles étaient alignées

(88) Cf. TACITE, *H.*, II, 34 (à propos de Crémone): *adnexu conubiisque gentium*.
 (89) « L'Universo », 1960, p. 1077.

le long des *limites*. Autres problèmes quant au rapport des lots fossiles et de l'étendue totale des propriétés: les parcelles étaient-elles distribuées au hasard des assolements ou groupées dans une même centurie? D'autres recherches s'imposent encore: celle des bornes centuriales, souvent sans doute anépigraphes, comme les cippes retrouvés dans le Val Belluno (90), parfois peut-être remplacées par des chapelles rurales; étude de la survie des centuriations au Moyen-Age, des défrichements des grandes abbayes, permanence des mesures locales ...

Il est certain qu'en dehors des grands principes de la politique étrangère romaine, ce qui assura le succès de sa conquête, le secret de la romanisation, ce sont les méthodes d'occupation du sol: peuplement systématique et surtout bonification des terres assise sur la centuriation.

Cette dernière nous fait comprendre de façon concrète en quoi consistait la civilisation que Rome apportait aux provinces: la métropole ne civilisait point par la force, mais se contentait de mettre à la portée des autochtones ce qui leur était nécessaire pour se transformer eux-mêmes: elle ignorait apparemment l'évolution intellectuelle de ses sujets; mais les cités s'élevaient dans la hiérarchie municipale au fur et à mesure de leur mûrissement politique; de même le cadastre n'était qu'une forme vide, que les modes d'exploitation convenables à chaque province élaborèrent peu à peu: c'est un cadre que Rome apporte dans tous les ordres de choses. Comme dans la politique étrangère de Rome s'unissent dans la construction des cadastres rigueur de principes et souplesse d'application, minutie administrative et ampleur de vues. Le relevé et l'interprétation des cadastres, qui furent le meilleur instrument de la colonisation romaine et restent le plus beau des monuments archéologiques, font pénétrer les problèmes d'organisation qui se sont posés à un peuple de paysans et permettent de suivre les progrès de la conquête et de l'occupation des sols, de juger de la profondeur de la romanisation et de sa persistance, car les directions anciennes s'imposent encore au paysage moderne.

Ainsi cette romanisation de l'Europe et du bassin méditerranéen avait-elle représenté la première organisation unitaire de l'histoire, la première étape de la marche toujours remise en question vers les Etats-Unis d'Europe. Encore convient-il de noter que Rome

(90) Cf. L. ALPAGO NOVELLO, dans « Rend. Lincei », s. VIII, XX (1957), p. 249.

se contenta, d'ordinaire, de proposer des cadres aux provinciaux en respectant leur originalité profonde qui devait reparaître lors de la dislocation de l'empire. Cette Europe romaine était, d'une certaine façon, une Europe des patries. Mais elle reste la fille de Rome en général et de l'Italie du Nord en particulier.